

## COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

8 rue de la Scierie - Nods  
25580 LES PREMIERS SAPINS

### COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 2 juin 2020 à 20 h 00 Salle du Conseil des Premiers Sapins

L'an 2020, le 2 juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 27 mai 2020 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal des Premiers Sapins.

Etaient présents : tous les membres

#### Ordre du jour :

- o Suppression des Mairies déléguées
- o Information sur les dossiers d'actualité
- o Installation des commissions municipales
- o Validation des comptes administratifs 2019 du budget assainissement
- o Pouvoir de police du Maire
- o Annulation des réservations des salles des fêtes – remboursement des arrhes
- o Restitution de la caution de M. Baudoin
- o Demande de subvention annuelle pour l'ENS de la Roche à Hautepierre-le-Châtelet
- o Cession des terrains communaux au SIELH sur lesquels se trouvent les 3 réservoirs
- o Encaissement d'un remboursement de Groupama dans l'affaire « Chaillet »
- o Détermination de l'enveloppe pour les frais de droit de garde pour les conseillers
- o Détermination de l'enveloppe pour les frais du droit à la formation des élus
- o Création d'un groupe de travail pour le règlement intérieur
- o Admission en non-valeur pour le budget principal
- o Paiement de la CVO 2019 – budget forêt
- o Tirage au sort pour les assises – reporté au Conseil Municipal du 6 juillet 2020
- o Vente d'herbe à Monsieur TROUF et Monsieur MERCIER
- o Choix du cabinet d'expert d'assuré pour le sinistre de La Baraque

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que :

- le tirage au sort pour les assises se déroulera lors du Conseil Municipal du 6 juillet 2020
- le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2020 sera validé lors du prochain Conseil
- le point sur les tarifs des concessions est rajouté à l'ordre du jour
- le secrétaire de séance sera pris dans l'ordre de la liste d'élection et changera à chaque Conseil. De ce fait, Monsieur Thierry DEFONTAINE est nommé secrétaire pour ce Conseil Municipal.

#### **1/ Suppression des Mairies déléguées**

Le vote a lieu au scrutin à haute voix par ordre de la liste des élections, appelé par Monsieur le Maire.

Ont obtenu :

- pour : 22 voix
- abstention : 1 voix = Isabelle NICOD

La majorité de « pour » l'emportant, les Mairies déléguées sont supprimées à compter du 2 juin 2020.

#### **2/ Information sur les dossiers d'actualité**

Monsieur le Maire récapitule l'ensemble des décisions prises pendant l'état d'urgence sanitaire et fait le point sur les dossiers d'actualité :

- reconduction de 2 mois du contrat de Sonia MAMOUNI pour l'archivage
- prolongation de 3 mois du CDD d'Alexandre PAUTOT (services techniques)
- reconduction de 2 ans du CDD de Régis DONEY (services techniques)
- départ en retraite pour invalidité de Dominique TREMOUILLE (secrétariat) le 6 mai 2020
- arrivée de Géraldine CUINET (secrétariat) le 25 mai 2020
- mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité durant le confinement pour les agents
- autorisation d'ouverture à Familles Rurales d'un multi accueil de 9 à 12 places à la place de la micro crèche
- attribution de lots supplémentaires non pourvus lors de l'appel d'offre pour les logements de Rantechaux
- attribution de marché pour le coordonnateur sécurité et SPS pour la salle des fêtes de Nods
- convention de mise à disposition des locaux de la Mairie de Hautepierre-le-Châtelet à l'Amicale de la Roche

- validation de l'assiette des travaux forestiers pour 2020
- attribution de deux ventes d'herbe à Messieurs MERCIER Claude (ancien terrain de foot de Chasnans pour 386 €) et TROUF Cyril (Les Perrières à Nods pour 150 €)

### **3/ Planning de travail et installation des commissions municipales**

Monsieur le Maire propose 6 Commissions Municipales :

- ▶ Commission « Patrimoine » : présidée par Alexandre COINTET
- ▶ Commissions « Réseaux » et « Urbanisme » : présidées par Thierry DEFONTAINE
- ▶ Commission « Voirie » : présidée par Pierre COULOT
- ▶ Commission « Lien social » : présidée par Annick GIRARD
- ▶ Commissions « Communication » et « Environnement » : présidées par Alice DELACHAUX
- ▶ Commission « Forêt » : présidée par Patrick MOUROT
- ▶ Commission « Administration-Vie Municipale-Vie Economique » : présidée par Pierre-François BERNARD

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'approbation de ces Commissions Municipales. La création des commissions est validée à l'unanimité.

### **4/ Validation des comptes administratifs 2019 du budget assainissement**

Monsieur Thierry DEFONTAINE présente les comptes administratifs 2019 du budget assainissement. Il explique que le résultat est négatif car le marché a été passé et signé, mais que le prêt correspondant n'a pas encore contracté ; il le sera par la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la concordance des résultats entre les comptes de gestion de la trésorerie de Valdahon et les comptes administratifs de la commune pour le budget assainissement.

Le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part aux votes des comptes administratifs de la commune.

Monsieur Thierry DEFONTAINE procède au vote : 22 voix pour – 0 voix contre – 1 personne n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal donne quitus de sa gestion à l'inspecteur des finances publiques de la trésorerie de Valdahon.

#### Comptes administratifs :

|                | FONCTIONNEMENT |             | INVESTISSEMENT |              | SOLDE        |
|----------------|----------------|-------------|----------------|--------------|--------------|
|                | Dépenses       | Recettes    | Dépenses       | Recettes     |              |
| Assainissement | 95 924.71 €    | 79 683.60 € | 521 773.72 €   | 290 566.38 € | - 731 991.46 |

### **5/ Annulation des réservations des salles des fêtes – remboursement des arrhes pour cause de confinement**

#### **Bordereau annulatif de titres**

|  |       |
|--|-------|
| Annulation de location salle des fêtes de Vanclans               | 47 €  |
| Annulation de location salle des fêtes de Rantechaux             | 94 €  |
| Annulation de location salle des fêtes de Nods les 02-03/05/2020 | 150 € |
| Annulation de location salle des fêtes de Nods les 30-31/05/2020 | 150 € |
| Annulation de location salle des fêtes de Nods les 13-14/06/2020 | 188 € |

Le Conseil Municipal valide le remboursement des sommes ci-dessus à l'unanimité.

### **6/ Demande de subvention annuelle pour l'ENS de la Roche à HautePierre-le-Châtelet auprès du Conseil Départemental du Doubs**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner quant au dépôt du dossier de subvention de l'ENS au Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal valide la demande de subvention à l'unanimité.

### **7/ Cession des terrains communaux au SIELH sur lesquels se trouvent les 3 réservoirs**

Lors de l'aménagement d'un chemin d'accès au réservoir de Nods (Le Chanet), pris en charge partiellement par le SIELH, il est proposé au Conseil Municipal de régulariser la situation et de céder gratuitement au SIELH les terrains sous-jacents aux réservoirs. Le SIELH prendra à sa charge tous les frais.

Le Conseil Municipal valide la cession à titre gratuit au SIELH à l'unanimité.

#### **8/ Encaissement d'un remboursement de Groupama pour l'affaire « Chaillet »**

Le Maire explique que le procès contre Monsieur CHAILLET pour l'affaire des « cloches de l'église de Nods et Chasnans » a été gagné par la commune. Il est demandé au Conseil Municipal de valider le versement des remboursements des frais d'avocat par Groupama.

Le Conseil Municipal valide ces versements à l'unanimité.

#### **9/ Détermination de l'enveloppe pour les frais de droit de garde pour les Conseillers**

Madame Annick GIRARD demande que lui soient remontées les demandes et informe qu'une étude de chaque cas sera faite. L'enveloppe pour les frais de droit de garde sera alors déterminée lors d'un prochain Conseil Municipal.

#### **10/ Détermination de l'enveloppe pour les frais du droit à la formation des élus**

Madame Annick GIRARD demande que lui soient remontées les demandes. L'enveloppe pour les frais du droit à la formation sera alors déterminée lors d'un prochain Conseil Municipal.

#### **13/ Création d'un groupe de travail pour le règlement intérieur**

Mesdames Alice DELACHAUX et Annick GIRARD et Messieurs Pierre-François BERNARD et Thierry DEFONTAINE se portent volontaires pour constituer ce groupe de travail.

#### **14/ Admission en non-valeur pour le budget principal**

Monsieur Thierry DEFONTAINE expose que certaines créances d'ordures ménagères de 2012 à 2015 envers des administrés deviennent irrécouvrables (environ 60 personnes pour un montant total de plus de 4 800 €). Le Conseil Municipal valide l'admission en non-valeur et le principe au recours à l'unanimité.

#### **15/ Tarifs des concessions**

Suite à l'agrandissement du cimetière de HautePierre-le-Châtelet et de sa mise en accessibilité, il convient de définir le tarif des caves-urnes et des caveaux dans un souci d'harmonisation sur les villages avec les tarifs existants.

Aux Premiers Sapins, les concessions délivrées aujourd'hui ont une durée de 30 ans, et il existe :

- ▶ Cave-urne :
  - la place : 50 €
  - cave-urne déjà en place (Chasnans) : 550 € + 50 € la place
- ▶ Concession :
  - a) concession libre, emplacement nu :
    - 1 place (2 m<sup>2</sup>) : 50 €
    - 2 places (4 m<sup>2</sup>) : 100 €
    - 3 places (6 m<sup>2</sup>) : 150 €
    - 4 places (8 m<sup>2</sup>) : 200 €
  - b) concession équipée de caveau (HautePierre-le-Châtelet et Nods) :
    - 1 500 € le caveau + 50 € (soit 2 places)
- ▶ Colombarium (Vanclans 6 places) :
  - 720 € + 30 € la place
- ▶ Jardin du souvenir :
  - gratuit

Monsieur le Maire propose de valider l'ensemble de ces propositions pour toute la commune. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

#### **16/ Paiement de la CVO 2019 – budget forêt**

Le Maire propose de s'acquitter de la cotisation 2019. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

#### **17/ Choix du cabinet d'expert d'assuré**

Monsieur le Maire propose de retenir le cabinet ROUX comme expert d'assuré, basé à Lyon. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

La séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,  
Pierre-François BERNARD

